



**communautés  
européennes**

**NOTE D'INFORMATION**

**BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40**

**LUZEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41**

*Division « information syndicale et ouvrière »*

1964 - n°

**5**

## SOMMAIRE

### Pages

#### I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

Table ronde Euratom-syndicats C.I.S.L. et C.I.S.C. des pays de la Communauté européenne .....	1
"Pour une Europe sociale". Le programme de la manifestation des mineurs C.I.S.L. à Dortmund .....	2
"Une politique sociale à la dimension de l'Europe". Les conclusions adoptées à la IIIème conférence européenne des syndicats chrétiens .....	3
Espagne et Marché commun : prises de position des syndicats français et belge, une lettre de la C.I.S.L. mondiale ..	9
La Confédération française "Force ouvrière" réaffirme son adhésion à l'intégration européenne .....	10
"L'Europe est notre avenir" : Thème de la VIIème session des jeunes du syndicat allemand de mineurs .....	11
La IIIème conférence européenne des jeunesse syndicales de l'O.R.E.-C.I.S.L. ....	12
M. A. Cool, à la vice-présidence du Comité économique et social des Communautés européennes .....	13

#### CONGRES SYNDICAUX :

- Le congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des transports .....	14
---	----

#### PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :

- Un document du Comité "Métal" C.I.S.L. sur la situation dans les chantiers navals .....	17
- Deux communiqués diffusés à l'issue de la dernière réunion de la Commission mixte pour l'harmonisation des conditions de travail dans la C.E.C.A. (secteur charbon).....	18
- Réunion de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie .....	20
- Le nouveau secrétariat de la Centrale des métallurgistes de Belgique (F.G.T.B.) .....	20

#### II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

le XXIème congrès du Mouvement ouvrier chrétien en Belgique	21
---	----

<u>III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE</u> .....	22
--	----

<u>IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION</u> .....	29
---	----

## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### TABLE RONDE EURATOM -SYNDICATS C.I.S.L. et C.I.S.C. DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Stresa, 20, 21 et 22 mai 1964

Une importante table ronde, réunissant les dirigeants syndicaux C.I.S.L. et C.I.S.C. des pays de la Communauté européenne, s'est tenue à Stresa, du 20 au 22 mai, convoquée par la Commission d'Euratom. Elle se situe dans le cycle des contacts entre Euratom et l'ensemble des milieux intéressés au développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Son objectif a été de mettre à l'étude les problèmes d'intérêt général posés au monde du travail et l'établissement de consultations concrètes et efficaces entre Euratom et les organisations syndicales en ce domaine.

M. Paul De Groote, membre de la Commission d'Euratom et Président de la table ronde, a introduit celle-ci en ces termes : "Pour que l'Europe puisse devenir le siège d'une importante production d'énergie électrique d'origine nucléaire, il convient de mobiliser au maximum le potentiel des nouvelles industries européennes, de réduire le coût de l'énergie nucléaire et de renforcer l'unité européenne dans ce secteur tout neuf, sans que soient perturbées les sources traditionnelles d'énergie".

Afin que la Commission d'Euratom soit parfaitement éclairée, a poursuivi l'orateur, il est nécessaire de prendre l'initiative de renforcer les méthodes de consultation du monde du travail, notamment sur les problèmes relatifs à la sécurité, ceux concernant les travailleurs appelés à assumer le fonctionnement des réacteurs nucléaires, ceux relatifs à leur formation et à la mobilité de la main-d'oeuvre, ainsi que sur les questions générales propres au développement nucléaire et susceptibles d'augmenter le niveau de vie.

Les participants à la table ronde ont été informés par MM. von Geldern, directeur général de la D.G. "Industrie et économie"; Michaelis, directeur de la direction "Economie"; Mercereau, directeur adjoint de l'établissement d'Ispra du Centre commun de recherches; Recht, directeur de la direction "Protection sanitaire", sur certains aspects particuliers de l'action d'Euratom. Ils ont également visité le Centre l'Ispra où ils ont rencontré M. Chatenet, Président de la Commission d'Euratom.

Au cours du débat qui a suivi, les organisations syndicales ont fait connaître leurs préoccupations en ce qui concerne les répercussions directes ou indirectes du fait nucléaire dans les domaines économiques et sociaux; l'équilibre nécessaire entre la création d'emplois nouveaux résultant de l'application de l'énergie nucléaire et la suppression d'emplois qui pourrait en découler, directement ou indirectement. Elles ont également évoqué

la manière dont devrait être prévue et développée l'action entreprise par Euratom, dans l'optique de la fusion des Exécutifs et ultérieurement, des Communautés, ainsi que la place et la mission du mouvement syndical dans l'évolution de l'intégration européenne et dans l'action des Communautés.

Enfin, envisageant une nouvelle étape dans les contacts entre Euratom et le mouvement syndical, il a été souhaité de renforcer les relations de caractère consultatif et de contacts permanents entre la Commission d'Euratom et les organisations syndicales.

C'est dans cet esprit de collaboration que des solutions pratiques ont été avancées de part et d'autres, portant notamment sur l'établissement de consultations suivies entre Euratom et les organisations syndicales, tant au niveau des responsables qu'au niveau de groupes de travail spécialisés.

Dans ce dernier domaine, il est dès à présent envisagé de faire porter la coopération notamment sur la connaissance que doivent avoir les travailleurs des règles de protection sanitaire et d'intensifier les travaux du groupe paritaire s'occupant des risques professionnels dans le domaine des radiations ionisantes.

Enfin, le Président de la table ronde, M. Paul De Groote, s'est engagé à faire rapport à la Commission d'Euratom pour que soient trouvées des solutions pratiques aux diverses questions soulevées.

"POUR UNE EUROPE SOCIALE"  
LE PROGRAMME DE LA MANIFESTATION  
DES MINEURS C.I.S.L. A DORTMUND

Le 4 juillet 1964, les fédérations des mineurs des six pays de la Communauté européenne, affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres, organiseront à la Westfalenhalle de Dortmund (Allemagne), la première manifestation européenne des mineurs, qui sera présidée par M. H. Gutermuth, Président de la Fédération internationale des mineurs C.I.S.L.

20 à 30.000 mineurs participeront à la réunion.

M. D. Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. prononcera un discours.

Au programme, également des discours de MM. W. Arendt, membre du Vorstand de l'I.G.-Bergbau und Energie et membre du Parlement européen, R. Balesse, secrétaire général des mineurs belges, A. Augard, secrétaire général des mineurs français.

Ensuite, l'Assemblée adoptera des résolutions qui porteront notamment sur : la politique énergétique européenne, l'harmonisation sociale communautaire, le Statut européen du mineur.

La veille, le 3 juillet, est prévue une conférence de presse donnée par les secrétaires généraux des organisations syndicales libres de mineurs des six pays, avec la participation de MM. Del Bo, et Finet, respectivement président et membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

"UNE POLITIQUE SOCIALE A LA DIMENSION DE L'EUROPE"  
LES CONCLUSIONS ADOPTEES A LA IIIe CONFERENCE  
EUROPEENNE DES SYNDICATS CHRETIENS

Comme nous l'avons annoncé (voir note d'information n° 4), nous publions ci-après les conclusions relatives au rapport "Une politique sociale à la dimension de l'Europe", présenté par M. F. Dohmen, à la IIIe conférence de l'Organisation européenne de la C.I.S.C., réunie les 15, 16 et 17 avril 1964, à Strasbourg.

I. Option pour une Europe des hommes et du progrès social

1. La conférence enregistre avec satisfaction les progrès réalisés dans le domaine tant économique que politique, social et culturel.
2. Elle constate néanmoins que le progrès social n'a pas suivi l'évolution relevée sur le plan des réussites économiques, techniques, industrielles et financières.
3. Tout en reconnaissant l'importance de l'économique et du politique dans la construction de l'Europe, la conférence déclare que les constructions politiques et économiques seules ne suffiront pas à faire une Communauté répondant aux exigences de l'homme total.
4. La conférence se prononce en faveur d'une Europe donnant à tous les travailleurs toute la place qui leur revient dans l'entreprise, la société et dans l'Etat.
5. Une Europe garantissant l'épanouissement de ces mêmes travailleurs, non seulement par la participation à la prospérité commune, mais aussi par la participation à tous les échelons, aux responsabilités économiques et sociales.
6. De ce fait, la conférence récuse formellement une Europe qui ne serait que celle des seules réussites économiques, techniques et politiques; tout autant qu'elle récuse l'Europe des seuls technocrates, ententes et concentration capitalistes.

## II. Urgence d'une politique sociale à la dimension de l'Europe

1. La conférence, tout en reconnaissant le bilan positif des activités déployées et des résultats enregistrés sur le plan social, à la fois dans le cadre plus large de l'Europe de la coopération, que dans celui de la Communauté des Six, constate que nombre d'exigences fondamentales de l'homme, de tous les hommes en Europe, sont loin d'être satisfaites.
2. L'analyse de la situation sociale révèle que dans des régions, où coule le superflu, on continue à trouver des économiquement faibles, des familles aux ressources insuffisantes, des contrées critiques ou déshéritées.
3. La conférence déclare à ce propos que la croissance économique et le progrès technique ne doivent pas se payer par la mise à l'écart des petits et des faibles et qu'il est urgent d'apporter des solutions aux problèmes posés par les secteurs économiques en difficulté; les mal-logés, les malades, les inadaptés, les travailleurs migrants, les réfugiés, les chômeurs, les invalides, les vieux travailleurs.
4. Les expériences aidant, la conférence constate que l'élargissement du marché et la croissance économique seuls ne peuvent résoudre automatiquement tous les problèmes de la vie sociale, tels ceux de l'enseignement, des loisirs, de l'habitat, et de l'équipement sanitaire, de même que les problèmes de l'aménagement du territoire, de la formation et de l'orientation professionnelles, de la culture, de la suppression des disparités entre régions, etc...
5. Face aux objectifs précis de politique économique européenne, l'absence d'une politique sociale, de directives et d'orientations communes, prévoyant les étapes du progrès social en fonction de l'intégration et de l'expansion économiques d'abord, et des besoins de l'homme total ensuite, est une grave lacune, constituant une menace permanente de désordres non seulement sociaux, mais également économiques à terme.
6. La conférence déclare, en outre, ne pouvoir accepter de politique sociale ayant pour unique objectif d'éviter les distorsions de caractère économique entre les entreprises intéressées, dans le domaine de la concurrence.
7. C'est pourquoi, la conférence demande que soit déterminé d'urgence un programme de politique sociale à la dimension et à l'heure de l'Europe et des hommes qui y vivent, concrétisant et traduisant ainsi les déclarations de principe, les idées de programme social général, contenues dans les Traités, conventions, accords et recommandations.

### III. Postulats de base d'une politique sociale

1. La conférence, consciente des conditions de réussite d'une politique sociale d'ensemble, tient à rappeler qu'une telle politique doit nécessairement s'inscrire dans un contexte de postulats de base se situant aux confins du politique et de l'économique.
2. C'est ainsi que la conférence déclare qu'un programme de politique sociale acceptable doit :
  - a) englober l'ensemble des travailleurs; ceux des villes et ceux des campagnes; ceux des régions nanties comme ceux des régions déshéritées;
  - b) permettre à tous les groupes sociaux, à toutes les contrées, de bénéficier équitablement des fruits de la croissance économique;
  - c) assurer l'équilibre entre régions rurales et urbaines, par un développement graduel et harmonieux de l'économie basé sur une expansion continue et sur une franche solidarité européenne, afin de faire accéder toutes les régions aux conditions de vie qu'offre le niveau général de civilisation.
3. La conférence estime qu'un aménagement de l'espace européen, fondé sur une géographie humaine, est indispensable à la réalisation des objectifs précités - action devant comprendre parallèlement une orientation des investissements publics et privés.

### IV. Impératifs de la réussite d'une politique sociale

#### A. Nécessité d'une programmation sociale

1. La conférence considère que l'intégration de l'économie européenne d'une part, avec la libre circulation des hommes, des capitaux et des produits, que d'autre part aussi, les grandes concentrations industrielles avec leurs capacités de production décuplées, modifient profondément les structures nationales de l'économie, dont les effets dépassent les espaces nationaux, voire communautaires, et posent des problèmes sociaux appelant des mesures permanentes et efficaces au niveau et à la dimension de l'Europe.
2. Par ailleurs, le rythme de marche du monde et de l'évolution de l'économie moderne, donnent aux problèmes sociaux des accélérations sans cesse grandissantes, nécessitant un dynamisme comparatif de politique sociale.
3. La conférence déclare que, force nous est de constater, face aux exigences dans le temps et l'espace d'une politique sociale adaptée, face aussi aux impératifs sociaux de l'intégration européenne, les simples déclarations - programmes généraux, les déclarations de principes, pour généreuses et ambitieuses qu'elles soient, restent pratiquement inopérantes.

4. En conclusion la conférence demande pour la réalisation d'une politique sociale moderne et efficace, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une véritable programmation sociale.

## B. Conditions d'une programmation sociale

1. Tenant compte de la disparité des situations, ainsi que de la complexité des objectifs et des instruments dans le domaine social, la conférence estime qu'il est capital qu'une programmation sociale établisse une gradation d'objectifs prioritaires dans le cadre d'objectifs généraux à moyen et à long terme.

2. Le critère des objectifs prioritaires immédiats devrait être celui de l'urgence des besoins, des situations menacées, tels par exemple :

- l'emploi, sécurité et continuité (politique prévisionnelle quantitative et qualitative) - garantie des ressources - formation professionnelle répondant non seulement aux besoins de l'économie et des exigences de l'évolution des techniques, mais aussi aux besoins naturels d'épanouissement et de promotion de l'homme;
- système prévisionnel de reconversion et de réadaptation susceptible d'éviter les tensions et conflits et assurant aux travailleurs la protection et les garanties qu'ils sont en droit d'attendre - recherche systématique de l'assurance aux plus faibles d'un minimum vital au niveau du standing général de la région (l'établissement d'une carte sociale européenne indiquant les besoins sociaux, points faibles surtout, serait d'une grande utilité).

3. La poursuite d'objectifs à moyen terme se rapportant à l'amélioration des conditions de vie et de travail, par une convergence progressive vers le plus haut niveau, devra comporter des choix et des classements indispensables, selon besoins, possibilités et secteurs.

4. Partant de ce fait, l'ordre d'harmonisation ou de convergence progressive pourra être différent d'un secteur à un autre dans les différents domaines, tels : durée du travail, congé, salaires et modes de rémunération, sécurité sociale, hygiène et sécurité du travail, productivité, progrès technique, conventions, cadres européens, etc...

5. Parallèlement à la réalisation d'objectifs sociaux directs, il devrait être procédé à des études d'intérêt général social, telles par exemple :

- redistribution du revenu national - mode de gestion des entreprises - etc...

6. Enfin, la poursuite des objectifs d'une programmation ainsi adaptée, doit être traduite dans le temps par l'établissement d'un calendrier comprenant étapes et délais de réalisation.



Soucieuse d'assurer au maximum les conditions de progression des objectifs de politique sociale, la conférence déclare qu'il est indispensable d'instituer des systèmes de contrôle et de recours, permettant à toutes les parties de s'exprimer régulièrement sur l'évolution, les progrès, les difficultés ou lacunes relevés.

## V. Voies et moyens

### A. Sur le plan de l'Europe des Six

1. Partant du fait que les traités ne donnent pas aux institutions tous les moyens de réaliser les objectifs généraux sociaux inscrits en leit-motiv dans ces mêmes traités, la conférence demande que ces objectifs sociaux généraux soient concrétisés par l'établissement d'un programme de politique sociale commune et la création des instruments nécessaires.

2. La conférence déclare qu'il est indispensable de traduire la volonté de réalisation des objectifs de cette politique sociale, par l'établissement d'une programmation fixant objectifs et calendrier (nécessité démontrée par les retards apportés dans l'application de l'article 119 du traité de la C.E.E.).

3. Elle préconise, du fait de la liaison entre l'économique et le social, une programmation économique et sociale jointe, dont le support serait un Comité de programmation économique et sociale, composé de représentants du futur exécutif unique, de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

4. Considérant l'absence, au niveau européen de la profession, d'instances qui seraient le prolongement des mécanismes de démocratie économique et sociale existant au niveau des entreprises et au plan national de la profession, la conférence demande l'institution, au niveau européen, de commissions paritaires par branches d'industrie.

5. Ces commissions étant le lieu de rencontre des partenaires sociaux d'une même branche d'industrie, et qui procèderaient à ce niveau, non seulement aux études et confrontations de nature à dégager les moyens et possibilités en vue de l'harmonisation des conditions de vie et de travail, mais où l'on entreprendrait également les examens et les confrontations relatifs aux études conjoncturelles intéressant la branche d'activité en question.

6. La conférence estime qu'en fonction des perspectives énoncées le rôle et les attributions du Comité économique et social devraient être élargis dotant celui-ci d'initiatives, de moyens de contrôle, de système de recours et de réclamations; de moyens étendus d'information et de diffusion dans le domaine tant économique que social, et de la publicité des débats.

7. Considérant que les fusions amorcées sur le plan communautaire impliquent d'inéluctables modifications et aménagements des traités : compte tenu aussi des expériences et enseignements communautaires, la conférence propose qu'il soit procédé à un complément et à un perfectionnement des traités, pour combler les lacunes et supprimer les insuffisances constatées.

8. Dans le même ordre d'idées, il convient de procéder aussi à une révision du fonctionnement de la Banque européenne d'investissement et du Fonds social européen, dans le sens des demandes réitérées de l'Organisation européenne de la C.I.S.C.

### B. Action dans un cadre européen élargi

1. La conférence tient à souligner avec satisfaction l'avantage des structures de l'O.I.T. concernant la participation des travailleurs et les moyens de contrôle, de recours ;

Considérant le caractère des moyens d'action, compte tenu des décalages et différences de situation entre continents ; pour mieux répondre aussi aux exigences du rythme de marche du monde ;

La conférence, pour plus d'efficacité de cette action, préconise l'établissement d'un calendrier des délais de ratification et d'application des conventions internationales et recommandations de l'O.I.T. par les pays européens.

Elle se déclare également favorable à la possibilité de révision accélérée des normes internationales du travail sous les aspects techniques afin de permettre les mises à jour indispensables.

2. Considérant les formes constitutionnelles des organisations telles que l'O.C.D.E., le Conseil de l'Europe, l'A.E.L.E., l'U.E.O., qui sont plutôt économiques et politiques, mais poursuivant néanmoins des objectifs sociaux, la conférence constate que la réalisation de ces objectifs dépend entièrement de la disponibilité des Etats.

3. Elle déclare qu'il importe, pour que l'action de ces organisations ne se réduise dans le temps à un rôle purement spéculatif, que les conventions, accords et recommandations émanant de ces mêmes organisations, prévoient une programmation comportant calendrier, délais de ratification et d'application ; qu'elles soient dotées aussi de mécanismes de contrôle, de réclamations, dans lesquels seraient les parties intéressées par les objectifs sociaux poursuivis.

4. Compte tenu des activités identiques parallèles menées par les Organisations précitées, la conférence souligne la nécessité d'une coordination.

5. Dans le même ordre de préoccupations la conférence préconise des spécialisations dans les domaines tels que :

- aménagement espace européen - emploi - formation professionnelle - recherche technique et scientifique - reconversion et réadaptation - libre circulation - inventaire social - uniformisation des statistiques - codification des textes de droit social européen, etc...

6. En vue de la réalisation des objectifs précités, la conférence demande la réunion d'une conférence sociale à laquelle participeraient les représentants des gouvernements et les partenaires sociaux.

7. A cet effet, la conférence invite la Communauté des Six, l'O.C.D.E., le Conseil de l'Europe, l'A.E.L.E., l'U.E.O., à demander à l'Organisation internationale du travail, de prêter son concours technique en vertu d'accords établis, en vue de la convocation d'une conférence sociale tripartite qui permettrait la confrontation des problèmes d'actualité et d'avenir.

ESPAGNE ET MARCHÉ COMMUN  
PRISES DE POSITION DES SYNDICATS FRANÇAIS ET BELGE  
UNE LETTRE DE LA C.I.S.L. MONDIALE

1. Le Bureau de la Fédération générale du travail de Belgique (F.G.T.B.), réuni le 26 mai dernier à Bruxelles, a réaffirmé sa position au sujet des relations entre l'Espagne et le Marché commun.

"Il ne saurait être question, ni directement ni indirectement, de l'admission ou de l'association de l'Espagne de Franco à la Communauté économique européenne", lit-on dans un communiqué du Bureau de la F.G.T.B.

Le Bureau a décidé, en outre, d'accorder une aide efficace aux travailleurs espagnols en grève.

2. Au cours de la réunion du Comité confédéral de "Force ouvrière", qui s'est tenue à Paris les 23 et 24 mai dernier, A. Bergeron, secrétaire général de cette organisation, a déclaré : "Au sujet de l'Espagne, nous sommes opposés à son entrée dans le Marché commun. Les grèves actuelles prouvent assez que le régime connaît une vigoureuse opposition".

Dans ce sens, s'est exprimée également la résolution du C.C.N. de Force ouvrière (voir page 11).

3. A son tour, le Comité national de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.), dans sa réunion des 29 et 30 mai, a approuvé une résolution de solidarité avec les travailleurs espagnols dans laquelle, entre autres, il "demande à tous les gouvernements des pays membres

de la C.E.E., d'opposer sans équivoque un refus à l'adhésion ou à l'association de l'Espagne au Marché commun, tant que le régime dictatorial actuel restera au pouvoir".

4. Dans une lettre envoyée le 4 juin dernier à M. W. Hallstein, Président de la Commission de la C.E.E., M. Omer Bécu, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, écrit notamment : "J'estime l'occasion propice pour rappeler la ferme opposition du Mouvement syndical international libre à l'admission ou à l'association de l'Espagne à la C.E.E., aussi longtemps que l'actuel régime subsiste dans ce pays".

LA CONFEDERATION FRANCAISE "FORCE OUVRIERE"  
REAFFIRME SON ADHESION A L'INTEGRATION EUROPEENNE

La résolution adoptée à la dernière  
réunion du Comité confédéral national,  
Paris, 23 et 24 mai 1964

"Le Comité confédéral national confirme la position européenne de la Confédération "Force ouvrière" exprimée dans son congrès de novembre 1963 et approuve la résolution de la IVème Assemblée générale des syndicats libres (C.I.S.L.) des Etats membres des Communautés européennes, réunie à Paris les 11, 12 et 13 mars 1964.

"Il met l'accent sur la volonté des syndicalistes de consacrer tous leurs efforts à la création d'une Europe politiquement, économiquement et socialement intégrée, ouverte à tous les pays démocratiques (notamment la Grande-Bretagne), favorable à l'association avec d'autres pays non-européens ou africains et s'orientant vers la coopération sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis d'Amérique.

"Il enregistre les progrès qui ont été accomplis en vue de l'édification de "politiques communes" dans le domaine de l'agriculture, de l'énergie et pour ce qui touche le "rétablissement économique interne et externe de la Communauté". Cependant, l'opposition des organisations syndicales à l'endroit des méthodes et des moyens proposés par le Conseil de ministres des Six reste justifiée.

"Tout en réaffirmant son adhésion à un programme européen d'expansion économique, le C.C.N. souligne que cette politique serait vouée à l'échec si la participation syndicale à tous les échelons n'était pas garantie, et si, dans le même temps, les objectifs sociaux n'étaient pas atteints.

"Il exige donc que "l'harmonisation sociale" soit activement concrétisée dans son ensemble et tout particulièrement en ce qui concerne l'égalité des salaires masculins et féminins, la libre circulation des travailleurs, l'harmonisation de la sécurité sociale, l'amélioration des congés annuels,

la semaine de 40 heures en 5 jours, la formation professionnelle, les conventions collectives, l'égalité sociale des ouvriers et employés, revendications légitimes à réaliser dans le maintien du plein-emploi et dans une perspective de relèvement constant des conditions de vie des travailleurs.

"A cet effet, le C.C.N. se prononce pour la coordination encore plus poussée de l'action syndicale au niveau européen afin de poursuivre, avec fermeté, la construction d'une Europe unie et supra-nationale".

"(...) le C.C.N. salue les camarades espagnols en grève, les assure de sa solidarité et rappelle que Force ouvrière s'oppose catégoriquement en plein accord avec les organisations soeurs des six pays, à l'entrée de l'Espagne franquiste dans la Communauté démocratique du Marché commun".

"L'EUROPE EST NOTRE AVENIR" :  
THEME DE LA 7e SESSION DES JEUNES  
DU SYNDICAT ALLEMAND DE MINEURS

Allocution de M. H. Gutermuth, premier  
président de l'I.G. - Bergbau

A l'occasion de la 7e session des jeunes du syndicat allemand de l'industrie minière et de l'énergie (I.G. - Bergbau), tenue à Duisbourg, et qui a été consacrée à l'étude du thème : "L'Europe est notre avenir", M. H. Gutermuth, premier président de l'organisation, a prononcé l'allocution suivante :

"Pour pouvoir modeler l'avenir avec succès, il faut tirer des leçons du passé. Deux dates, cette année, nous en rappellent tout particulièrement la nécessité.

"Il y a cinquante ans, le 1er août, commençait la première guerre mondiale et c'est le 1er septembre, il y a 25 ans, que fut déclenchée la seconde guerre mondiale. Par deux fois, au cours de la première moitié du 20e siècle, les peuples, notamment ceux de l'Europe, ont été menacés par la mort, et l'anéantissement, et le fléau de la guerre a sévi dans le monde entier.

"Tirer des leçons de cette effroyable période de guerre, cela signifie qu'il faut développer de nouvelles formes pour la vie en commun des peuples. La base de cette action devrait être constituée par la reconnaissance des droits de l'homme et du droit d'autodétermination des peuples, par le respect de la dignité humaine et par la tolérance réciproque.

"D'ailleurs, à l'époque de la fission de l'atome, de la fusion nucléaire et de la technique des fusées, les conflits armés ne peuvent plus résoudre les problèmes politiques, mais seulement mettre en danger l'existence même de l'humanité. Partout où, en raison de la réalité politique, la possibilité

de vivre en commun n'existe pas, du moins pour le moment, tous les efforts, qu'il soit possible d'entreprendre, devraient tendre à la réalisation d'une coexistence pacifique des divers systèmes politiques.

"Pour les peuples démocratiques de l'Europe, la réalisation non seulement d'une unification économique, mais également d'une large unification politique présente une importance vitale. Les frontières nationales et les préjugés, la prétention de diriger et la prééminence de certains Etats s'opposent à l'unification politique de l'Europe et doivent être supprimés. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de créer les Etats unis d'Europe, avec la participation démocratique de tous les peuples européens.

"Les travailleurs des pays démocratiques et leurs syndicats se prononcent sans réserve en faveur d'une Europe unifiée et estiment que l'unification des peuples libres de l'Europe est une affaire qui les concerne particulièrement. Les syndicats lutteront pour la réalisation de cet objectif. Ils veilleront cependant aussi à ce que dans une Europe libre et unie, les travailleurs soient considérés comme des citoyens égaux en droit dans l'Etat, dans la société et dans l'économie.

"La jeune génération syndicaliste pense que la réorganisation du milieu où vivent les peuples européens est une tâche qui lui incombe. Cette réorganisation permettra de surmonter les objectifs et les obstacles mesquins et de réaliser un jour l'unification politique de l'Europe. Elle constitue le but, la tâche et le devoir de notre jeunesse, qui veut bâtir son avenir".

LA III<sup>e</sup> CONFERENCE EUROPEENNE  
DES JEUNESSES SYNDICALES DE L'O.R.E.-C.I.S.L.

Amersfoort (Pays-Bas), du 26 au 29 mai 1964

A Amersfoort (Pays-Bas), au Centre d'études du N.V.V., s'est tenue du 26 au 29 mai 1964, une conférence européenne des jeunes syndicales affiliées à l'Organisation régionale européenne des syndicats libres (C.I.S.L.).

W. Schevenels, secrétaire général de l'O.R.E., prononça le discours d'ouverture, fit quelques rappels historiques de l'activité de l'O.R.E. dans le domaine de la jeunesse et rappela en passant que le programme d'action présenté à la conférence était le troisième depuis l'existence du Comité européen de la jeunesse.

La Conférence entendit également Jan van der Vegt, président du "Jonge Strijd, l'organisation des jeunes syndicales des Pays-Bas, qui prit une grande part dans la préparation technique de la conférence.

G. Dermine, secrétaire adjoint de l'O.R.E., présenta alors le rapport d'activité, puis il introduisit le programme d'action :

- pour une véritable démocratisation des études visant aussi bien les conditions matérielles que morales des étudiants;
- pour des congés éducation permettant aux jeunes travailleurs responsables de compléter leur formation;
- pour une amélioration des conditions de rémunération des jeunes de moins de 21 ans qui ne doivent pas souffrir des discriminations dans ce domaine.

D'autres points ont été soulignés : orientation scolaire et professionnelle, enseignement et formation professionnelles, préparation des jeunes à la vie professionnelle, éducation et formation extrascolaires, condition de travail, loisirs.

La conférence entendit ensuite une série de conférences sur la coordination de l'aide des jeunes syndicalistes aux pays en voie de développement, sur l'adaptation sociale des jeunes travailleurs ruraux dans les centres industriels et enfin sur les dispositions légales visant à la protection des jeunes travailleurs en Europe occidentale.

La conférence a été présidée, à tour de rôle, par Jan van der Vegt (Pays-Bas), Helmut Neukirch (Allemagne), Johny Castagnaro (Luxembourg), Fritz Leuthy (Suisse) et Marc Blondel (France).

M. A. COOL, A LA VICE-PRESIDENCE  
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Au cours d'une session extraordinaire du Comité économique et social, des Communautés européennes, qui s'est tenue le 26 mai dernier à Bruxelles, M. A. Cool, président de la C.S.C. (Belgique) a été élu à la vice-présidence de cet organisme.

## CONGRES SYNDICAUX

### LE CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS DES TRANSPORTS

Ostende, 26-29 mai 1964

Le Congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des transports a eu lieu à Ostende (Belgique) du 27 au 29 mai 1964.

Une "Journée européenne", présidée par M. Nickmilder, président du Comité international des transports de la C.I.S.C., a précédé, le 26 mai, les travaux proprement dits du Congrès. A cette occasion, MM. E. Schaus et Levi Sandri, membres de la Commission de la C.E.E., ont prononcé des allocutions.

En ce moment - a dit M. Schaus - la Communauté se trouve engagée dans deux grandes négociations qui doivent aboutir à une redéfinition de ses rapports avec les pays tiers : le Kennedy round au sein du G.A.T.T. et la Conférence mondiale pour le commerce et le développement. A côté de ces préoccupations d'ordre extérieur, la C.E.E. se trouve, à l'intérieur, en face d'une situation économique nouvelle : un danger d'inflation menace plusieurs des pays membres. Par contamination, l'inflation menace aussi les pays membres qui ne sont pas directement concernés. Dès lors, la lutte anti-inflationniste cesse d'être un problème national qu'un Etat individuel serait à même de résoudre. L'action doit se situer sur le plan communautaire. La Commission, consciente de ses responsabilités, a soumis au Conseil, après consultation du Parlement européen une proposition de "Recommandation aux Etats membres de prendre des dispositions en vue du rétablissement de l'équilibre interne et externe de la Communauté". Le Conseil, dans sa session des 13 et 14 avril 1964, a adopté cette recommandation dont le but est de garantir l'équilibre économique de la Communauté et, par conséquence, le maintien du pouvoir d'achat et des possibilités d'expansion.

L'action ainsi entreprise - a poursuivi M. Schaus - mènera à bonne fin à condition qu'elle soit suivie dans cet esprit communautaire qui, lui seul, peut en garantir le succès. C'est en effet aux gouvernements nationaux qu'incombent les responsabilités finales et c'est sur le plan national que toutes les forces européennes constructives doivent faire entendre leur voix et exercer leur influence. Dans ce domaine, les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer et l'on sait qu'ils sont pleinement conscients de leur devoir et qu'ils agissent en conséquence.

Un autre problème auquel une solution doit être apportée est celui de la réforme des Communautés européennes, notamment par la fusion des Exécutifs et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et, ultérieurement, par la fusion des traités.



Il faut se garder - a continué l'orateur - de voir dans la seule fusion des Exécutifs une panacée qui résoudrait toutes les difficultés. Elle ne sera utile que dans la mesure où elle garantit une mise en oeuvre plus efficace de l'unité européenne.

En concluant, M. Schaus a affirmé que dans les problèmes posés par la réforme des institutions et des traités, il ne faut pas négliger celui du rôle à jouer par les partenaires sociaux et notamment par les organisations syndicales. Il faudra repenser la façon dont la collaboration avec les organisations des travailleurs pourra être renforcée.

Ensuite, M. Levi Sandri a pris la parole.

A la question que certains se posent : existe-t-il réellement une politique sociale de la C.E.E., M. Levi Sandri a répondu très affirmativement en rappelant la finalité du traité instituant la C.E.E. dont le préambule donne pour but essentiel : "l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi". Cette finalité est largement confirmée par l'article 2 donnant à la Commission pour mission le "relèvement accéléré du niveau de vie". Enfin, le titre III du Traité, consacré à la politique sociale, indique en ses premières dispositions que : "Les Etats membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'oeuvre permettant leur égalisation dans le progrès".

La nécessité, l'existence - a poursuivi l'orateur - d'une politique sociale est donc irréfutable. Et si l'on peut se poser la question de savoir quelles en sont les limites, encore conviendrait-il de ne pas s'attacher à la lettre mais aussi à l'esprit. Car le Marché commun n'est pas une fin en soi. Beaucoup de dispositions du Traité - économiques, financières ou sociales - impliquent une politique commune sociale, qui est le but général. Pour que les peuples veuillent l'unification européenne, il faut que celle-ci leur apparaisse effectivement comme un instrument authentique de justice sociale.

M. Levi Sandri a également réfuté la thèse disant que les dispositions sociale du traité de Rome existent uniquement pour faciliter l'intégration économique (exemple : égalité des salaires féminins et masculins). Au contraire, il estime que l'on peut accepter très logiquement des distorsions économiques entraînées par l'application de règles sociales.

MM. A. Reinartz, Directeur à la direction générale "Transports" et L. Crijns, chef de division à la direction générale "Affaires sociales" de la Commission de la C.E.E. ont également tenu des exposés.

Le congrès a adopté quatre résolutions générales concernant :

1. L'intégration européenne et ses incidences sur les transports;
2. L'application des techniques de modernisation dans les transports;
3. Le Mouvement syndical des travailleurs des transports;
4. L'organisation d'une conférence des transports internes du B.I.T.

Dans sa résolution sur "l'intégration européenne et ses incidences sur les transports" :

- Le Congrès souligne particulièrement la nécessité de l'harmonisation sociale dans les transports pour des raisons d'ordre social, de sécurité des circulations ainsi que de concurrence loyale, et que cette harmonisation dans le progrès entre les trois modes de transports devrait être achevée avant le 31 décembre 1969;
- estime que l'harmonisation sociale dans le progrès devra être réalisée non seulement à l'intérieur de chaque mode de transport, mais également entre les différents modes de transports; priorité devra être donnée à l'instauration de normes minimales communautaires en ce qui concerne les équipages, la durée du travail et de repos dans les transports internationaux par route et voie d'eau intérieure, pour lesquels il n'existe actuellement qu'une réglementation très insuffisante; le contrôle effectif de cette réglementation est indispensable, lequel doit être basé sur la tenue d'un livret individuel de contrôle tant par les bateliers que par les conducteurs des véhicules routiers aussi bien en trafic national qu'international; les normes communautaires à établir en matière de composition des équipages, la durée du travail et du repos ainsi que les mesures de contrôle précitées, devront également être rendues applicables au secteur des transports pour compte propre;
- exige l'établissement dans l'immédiat de l'inventaire complet des conditions de travail dans les trois modes de transport, conformément à la demande présentée notamment par le groupe des travailleurs lors de la table ronde sur la politique sociale dans les transports qui s'est tenue du 10 au 12 décembre 1963 à Bruxelles; la rédaction par la Commission de la C.E.E. de projets de règlements indispensables en y associant les organisations des travailleurs d'une façon effective.
- demande avec insistance que cette participation effective des travailleurs prenne une forme institutionnelle par la création d'un comité paritaire disposant d'un droit d'initiative, appelé à être consulté par la Commission sur toutes les questions de politique sociale dans les transports, notamment sur toutes les mesures à incidence sociale à prendre dans le cadre de la politique commune des transports.
- rappelle qu'un tel comité paritaire a déjà été constitué pour l'agriculture et qu'il fut également préconisé d'en créer un pour les transports, notamment par le Comité économique et social et par la grande majorité des participants à la table ronde sur la politique sociale dans les transports du 10 au 12 décembre 1963 à Bruxelles.

Dans la résolution concernant les travailleurs des transports :

- Le Congrès estime que l'intégration européenne en cours devra conduire nécessairement, dans les prochaines années, à l'intégration du mouvement syndical européen, ce qui implique le transfert de certaines compétences par les fédérations nationales des travailleurs des transports à leur organisation européenne;
- décide, comme première étape, de créer une structure qui soit adaptée à l'action syndicale de la Fédération en Europe par la constitution du Comité européen des transports (C.I.S.C.).

Enfin, rappelons que le Congrès a adopté toute une série de résolutions par secteur spécialisé.

PRISES DE POSITION  
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

UN DOCUMENT DU COMITE "METAL" C.I.S.L.  
SUR LA SITUATION DANS LES CHANTIERS NAVALS

Bruxelles, le 13 mai 1964

La situation dans les chantiers navals dans les pays de la Communauté a retenu l'attention du Comité européen "Métal" de la C.I.S.L., qui s'est réuni, à Bruxelles, le 13 mai 1964.

Un document, signé par MM. I. Baart, président du Comité, et R. Sahrholz, secrétaire, qui analyse la situation économique et sociale du secteur, a été adressé à M. W. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E.

Dans cette note, les organisations syndicales affiliées au Comité "Métal" redoutent de voir retomber sur les travailleurs des chantiers navals les conséquences fâcheuses d'une crise éventuelle due à la modification de structure dans la construction navale de la Communauté. Le statut social de ces travailleurs est, dans certains cas, déjà menacé. Le danger existe de voir supprimer de nombreux emplois, comme à St-Nazaire.

Le Comité "Metal" estime que les deux raisons majeures des difficultés se présentant dans la construction navale des six pays sont le déséquilibre de la capacité et la politique de subventions actuellement pratiquée et faussant la concurrence.

La recherche d'une politique de l'emploi basée sur la rationalisation ou la modernisation des chantiers navals doit constituer le point de départ des considérations économiques. La structure de la construction navale pourrait être améliorée par l'adaptation à d'autres branches d'activité des effectifs des chantiers navals.

Quant aux subventions, elles ne se justifient que si elles sont limitées dans le temps et si elles assurent les possibilités de travail dans le cadre d'une politique communautaire du marché du travail.

Le Comité "Métal" estime que des mesures doivent être prise dès à présent afin qu'une politique communautaire appropriée garde et améliore les possibilités de la concurrence en matière de construction navale dans les six pays.

Les syndicats offrent leur collaboration aux travaux suivants : élaboration des projets de rationalisation et de déplacement d'industries; protection sociale des travailleurs des chantiers navals (mesures à prendre en vue de faciliter l'adaptation à d'autres lieux et à d'autres métiers). Pour toutes ces questions, le Fonds social de la Communauté devrait intervenir dans une large mesure.

Le Comité "Métal" émet le voeu de voir la Commission consulter les syndicats et, notamment, convoquer un "groupe de travail", composé d'experts, avec participation syndicale, groupe qui procéderait à l'examen des données économiques et sociales et élaborerait des prises de position correspondantes.

DEUX COMMUNIQUES DIFFUSES A L'ISSUE  
DE LA DERNIERE REUNION DE LA COMMISSION MIXTE  
POUR L'HARMONISATION DES CONDITIONS  
DE TRAVAIL DANS LA C.E.C.A. (SECTEUR CHARBON)

Communiqué de la C.I.S.L. :

"Le groupe des travailleurs C.I.S.L. de la Commission mixte charbon de la C.E.C.A., représentant une grande majorité des travailleurs syndiqués de l'industrie charbonnière :

- reconnaît les efforts de la Haute Autorité pour réunir la Commission mixte. Devant l'intransigeance discriminatoire et obstructive des gouvernements et des exploitants de discuter les questions sociales, et en particulier le statut européen du mineur, le groupe représentant les travailleurs C.I.S.L. a quitté la réunion de la Commission mixte charbon;
- il a décidé de se réunir à bref délai pour étudier les mesures adéquates à prendre".

Communiqué de la C.I.S.C. :

"La Commission mixte charbon, qui n'avait plus siégé depuis le 15 décembre 1961, en raison du refus des représentants patronaux et gouvernementaux de participer à l'étude des conditions de réalisation d'un statut européen du mineur, se réunissait à nouveau vendredi 24 avril 1964 à Luxembourg.

"L'ordre du jour comportait :

- a) un échange de vues sur les "conclusions" du groupe de travail mines de la conférence européenne sur la sécurité sociale;
- b) la détermination de la méthode à suivre pour la poursuite des travaux.

"Cet ordre du jour ne fut pas entamé et la réunion suspendue suite au départ des délégués des syndicats de mineurs de la C.I.S.L. qui n'avaient pu convaincre les représentants patronaux et gouvernementaux d'accepter séance tenante l'inscription du problème du statut du mineur à l'ordre du jour.

"Après la sortie de la délégation C.I.S.L., le porte-parole des syndicats de mineurs C.I.S.C. regretta officiellement l'incident, malgré tout l'intérêt que représente la réalisation d'un statut du mineur, mais étant donné aussi le déplacement à Luxembourg de quatre-vingts travailleurs, employeurs et gouvernementaux, il aurait été souhaitable d'entrer dans l'ordre du jour qui n'avait pas été contesté au préalable (seuls les gouvernements français et allemand, absents à la réunion, avaient fait des réserves). Mais étant donné l'absence d'une partie de la délégation ouvrière, le porte-parole des mineurs C.I.S.C. déclara que les délégués des syndicats des mineurs chrétiens étaient opposés, dans ces conditions, à la poursuite des discussions.

"Puis il invita la Haute Autorité à constituer un groupe genre "bons offices", en vue de la reprise des travaux et afin d'améliorer le climat actuel au sein de la Commission mixte. Les représentants présents approuvèrent ces propositions et le Président Finet leva la séance à 11 h.30.

"Au cours d'une réunion interne, les délégués C.I.S.C. déplorèrent l'attitude de la C.I.S.L. qui était une erreur de tactique. En effet, après que la C.I.S.C. et la C.I.S.L. avaient demandé à maintes reprises la discussion des conclusions de la conférence de sécurité sociale, il fallait laisser se dérouler l'échange de vues".

REUNION DE LA FEDERATION INTERNATIONALE  
DES SYNDICATS CHRETIENS DE LA METALLURGIE

Lugano, le 12 mai 1964

Réuni sous la présidence de Jules Coeck, à Lugano (Suisse) le 12 mai dernier, le Comité a pris connaissance des travaux de la dernière conférence des Internationales professionnelles dans le cadre de la C.I.S.C. et des activités sectorielles les intéressant de l'O.C.D.E.

Il a examiné les activités des groupes de travail et a également pris une série de décisions en matière de problèmes internes. Des mesures ont été prises en vue d'entamer de nouvelles activités.

Le Comité a examiné les problèmes posés par la fusion des Exécutifs et des Communautés; c'est avec satisfaction qu'il a pris connaissance de la résolution de la troisième conférence européenne de la C.I.S.C., résolution prévoyant la création d'un groupe de travail qui étudiera les conditions selon lesquelles devraient s'opérer ces fusions.

La Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie est décidée de participer intensément aux activités de ce groupe de travail, notamment pour éviter que la fusion puisse nuire aux intérêts des sidérurgistes des six pays.

Enfin, le Comité a décidé de tenir, début 1965, le "Congrès statutaire" de l'Internationale.

LE NOUVEAU SECRETARIAT DE LA CENTRALE  
DES METALLURGISTES DE BELGIQUE (F.G.T.B.)

Faisant suite aux travaux du 48ème congrès statutaire de la Centrale des métallurgistes de Belgique (F.G.T.B.) qui s'est tenu à Bruxelles, les 14 et 15 mars (voir note d'information n° 3/64) le Comité national élargi de cette organisation a élu le 15 mai dernier, son nouveau secrétariat. Celui-ci se compose comme suit :

Gust Wallaert, secrétaire général;  
Roger Vandepierre, secrétaire général adjoint;  
Fernand Decoster, secrétaire national;  
Germain Duhin, secrétaire national.

## II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

### LE XXIE CONGRES DU MOUVEMENT OUVRIER CHRETIEN DE BELGIQUE

Bruxelles, les 23 et 24 mai 1964

Le Mouvement ouvrier chrétien de Belgique a tenu son XXie Congrès à Bruxelles, les 23 et 24 mai dernier.

Au cours de sa séance du dimanche 24 mai, M. O. Grégoire a présenté un rapport sur l'intégration européenne. L'orateur a, entre autres, rappelé les origines géographiques et historiques de cette intégration souhaitée dès l'après-guerre par tous ceux qui voulaient un monde nouveau, paisible et fraternel, sans distinction de races ni de nations. Il en a souligné les éléments positifs faisant remarquer toutefois que les réalisations sociales étaient insuffisantes. Il a également déploré les oppositions mises par les nationalismes à la construction de l'Europe politique et a constaté que sans une union politique les pays d'Europe ne peuvent résoudre leurs problèmes scientifiques, sociaux et économiques.

Le développement économique de l'Europe appelle aussi, selon M. Grégoire, un pouvoir politique, car seul il pourra harmoniser la situation des régions plus et moins industrialisées, assurer notamment une monnaie commune et soumettre la concurrence au bien général.

L'orateur a rappelé que le M.O.C. donne sa préférence à une Europe fédérale et il s'est efforcé de montrer la supériorité d'une autorité supranationale sur une autorité constituée de représentants des Etats dans laquelle les plus puissants et les plus nationalistes pèseraient de tout leur poids.

L'orateur a également souhaité la fusion des trois Exécutifs actuels en une Haute Commission européenne ayant au moins les pouvoirs analogues aux actuels pouvoirs de la C.E.C.A.

Il s'est prononcé enfin pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel et le renforcement des pouvoirs de ce Parlement.

M. Grégoire voit dans la manière dont certains voudraient construire l'Europe, le danger d'un néo-libéralisme trop confiant dans la valeur du libre-échange et de la concurrence au détriment des régions les moins développées, des industries les moins concentrées, des travailleurs. Enfin, terminant son exposé, M. Grégoire a dit que la construction de l'Europe était aussi affaire morale. D'après lui, on ne bâtira une Communauté valable que dans la conscience de la solidarité et de la responsabilité commune de tous les Européens.

### III. CE QU'A DIT LA PRESSE SYNDICALE ...

#### PROBLEMES POLITIQUES

"DIE GEWERKSCHAFTEN FORDERN : EINE DEMOKRATISCHE STRUKTUR FUR DIE EWG" (Les syndicats demandent une structure démocratique pour la C.E.E.), par G. Kröbel - "Die Quelle" (DGB-Allemagne), n° 5/64, pages 210 et 211.

Dans cet article, G. Kröbel, après avoir souligné que "la réalisation de l'union douanière a été couronnée de succès au-delà de toute attente", critique le manque de volonté de la part des ministères nationaux et du Conseil de ministres de collaborer avec les syndicats dans le domaine européen.

L'auteur, à cause des expériences faites jusqu'à présent, doute sérieusement que "les formes et méthodes de collaboration à la construction de l'Europe à l'intérieur et ensemble avec les institutions des Communautés puissent être maintenues aussi à l'avenir". Et G. Kröbel de continuer : "Est-ce que cela a vraiment encore un sens de partir pour Bonn ou Bruxelles afin d'y discuter des problèmes secondaires de statistiques sociales alors que les vraies questions sont débattues dans les "chambres noires" des représentants permanents des six pays et du Conseil de ministres ?"

"Si l'on ne veut pas collaborer avec les syndicats dans les domaines décisifs de la politique sociale ainsi que dans celui de la politique économique et conjoncturelle, il faut se rendre à l'évidence qu'on ne pourra attendre des syndicats une co-responsabilité pour des décisions prises sans eux".

A l'adresse des syndicats européens, G. Kröbel lance un appel pour renforcer plus que jamais leur collaboration : le discours programme de O. Brenner, devant l'Assemblée générale des syndicats libres des Six, en mars dernier, aurait donné le feu vert.

"LES SYNDICATS DOIVENT VAINCRE LEUR NATIONALISME, SINON L'EUROPE SERA UN EUROPE CAPITALISTE" - "Au Travail" (C.S.C. - Belgique), n° 20 du 16.5.64, page 11.

Sous ce titre, l'hebdomadaire publie une interview accordée par M. A. Cool, président de l'O.E.-C.I.S.C., à la rédaction de "Au Travail", après la IIIe Conférence européenne des syndicats chrétiens.

Le même journal, dans son n° 21 du 23.5.64, publie une interview de M. J. Kulakowski, secrétaire général, sur les conditions de l'action de l'Organisation européenne de la C.I.S.C.



"VERS LA FUSION DES EXECUTIFS" - "Au travail" (C.S.C. - Belgique), n° 19, du 9.5.64, page 6.

Le journal reprend la proposition que M. R. Reynaud, membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A. a présentée à la 13ème table ronde pour l'étude des problèmes de l'Europe, en vue de la constitution du nouvel Exécutif commun.

M. Reynaud prévoit, entre autres, la constitution de trois collèges à l'intérieur de cet Exécutif; ils seraient respectivement plus spécialement compétents pour : les industries de base, l'agriculture, l'économie générale.

Les importants domaines de la recherche scientifique et des transports pourraient être de la compétence des commissions rattachées à l'un de ces collèges ou directement à l'Exécutif commun.

"L'EUROPE VIVRA", par A. Bergeron - "Force Ouvrière" (F.O. - France), n° 948, du 10.6.64, page 1.

Dans un éditorial, A. Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière commente la XIème session du Comité d'action pour les Etats unis d'Europe, réunie à Bonn, les 1 et 2 juin, sous la présidence de M.J. Monnet. L'auteur écrit, notamment : "Avec le Comité d'action nous considérons que l'Europe ne vivra que si chacune des nations concernées accepte d'abandonner peu à peu certaines de ses prérogatives au profit d'organismes supranationaux. Et puis, il faudra nécessairement que la Communauté s'élargisse". Dans le même journal, en page 2, sont reproduits de larges extraits du manifeste adopté à Bonn par le Comité.

### PROBLEMES SOCIAUX

#### Libre circulation

La presse syndicale a fait une large place aux nouvelles dispositions concernant la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté. Nous signalons notamment :

- "Welt der Arbeit" (D.G.B.-Allemagne), n° 21/64, page 5.
- "Force ouvrière" (F.O. - France), n° 948 du 10.6.64, page 8.
- "Il lavoro italiano" (U.I.L.-Italie), n° 18 du 1.5.64, page 4.
- "Lotte contadine" (C.I.S.L. - Italie), n° 3/64, page 2.
- "De Werker" (Algemene nederlandse bedrijfsbond in de mijnindustrie - Pays-Bas), n° 9 du 1.5.64, pages 3 et 10.

## Statut européen du mineur

A ce sujet sur la dernière réunion de la Commission mixte pour l'harmonisation des conditions de travail dans les mines de houille (voir page 20), les journeaux suivants ont fait le point :

- "Einheit" (D.G.B.-Allemagne), n° 17/64, page 4.
- "Au travail" (C.S.C.-Belgique), n° 18 du 2.5.64, page 6.
- "De Werker" (A.N.B.M.-Pays-Bas), n° 9, pages 2 et 3 et n° 10 pages 2, 3 et 10.
- "De Mijnwerker" (Nederlandse Katholieke Mijnwerkersbond), n° 14, page 3.

"VERBRAUCHER UND E.W.G. - ÜBERWIEGEN DIE NACHTEILLE ?" (Les consommateurs et la C.E.E. - Les désavantages sont-ils plus grands ?) par W. Semler, "Der Ö.T.V. - Vertrauensmann" (D.G.B. - Allemagne), n° 6/64 pages 12 et 13.

L'auteur donne une analyse des avantages et désavantages du Marché commun pour les consommateurs. Il ne nie pas les effets favorables de la C.E.E. et croit que "les augmentations de prix ont été conditionnées, d'une part, par des causes politiques et, d'autre part, par l'inflation dite cachée". On pourrait dire que cette inflation n'a pas été provoquée par la C.E.E., mais malgré elle. On pourrait même prétendre assez certainement que dans la République fédérale, la hausse des prix de beaucoup d'articles aurait probablement encore été plus sensible s'il n'y avait pas la concurrence de la C.E.E.

En ce qui concerne les désavantages, l'auteur cite les prix de dumping à l'intérieur de la C.E.E. "Que faut-il penser, par exemple, d'un producteur allemand vendant ses appareils de radio et de T.V. en France à un prix plus élevé d'au moins un tiers qu'en Allemagne, tandis qu'inversément, un récepteurs de T.V. belge s'achète en Allemagne même à un prix de 2/3 moins cher qu'en Belgique".

"IMPORTANCE DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET CADRES DANS LES INDUSTRIES DE LA C.E.C.A." - "Echo des mines" (C.F.T.C.-France), n° 394, mai 1964.

L'auteur de cet article constate, à la lumière de données statistiques publiées par la Haute Autorité, que peu à peu, se constitue une nouvelle catégorie de "techniciens", tant dans les services de production que d'entretien, ce qui a pour conséquence une modification importante de la structure hiérarchique de la main-d'oeuvre.

"LES ASPECTS SOCIAUX DANS LES DIX PREMIERES ANNEES D'ACTIVITE DE LA C.E.C.A." - "Au travail" (C.S.C.-Belgique), du 16.5.64, page 6.

Le rédacteur de ce périodique résume les principaux chapitres sociaux du rapport intitulé "la C.E.C.A. 1952-1962", présenté par René PETRE au Parlement européen.

"I RITARDI SOCIALI DELL'EUROPA" (Les retards sociaux de l'Europe) - "Conquista del Lavoro" (C.I.S.L.-Italie), n° 21 du 24.5.64, page 8.

Le journal reprend des extraits d'un discours prononcé à Strasbourg par M. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E., sur les problèmes de la démocratisation des institutions européennes et sur le rôle que le mouvement syndical peut y jouer.

"SI ACCENTUA IN EUROPA LA CRISI DI MANODOPERA" (La pénurie de main-d'oeuvre s'accroît en Europe), par C. Rizzacasa - "Il lavoro italiano" (U.I.L.-Italie), n° 20 du 16.5.64, page 6.

L'auteur analyse la situation de la main-d'oeuvre en Europe et remarque qu'il se fait jour une pénurie de plus en plus accrue. Face à cette situation, il devient particulièrement nécessaire de faire une étude préalable des secteurs de production afin d'individualiser leur expansion et leur stabilité. Ceci permettra de mieux diriger les travailleurs vers des emplois qui ne seront pas dévalorisés.

PROBLEMES ECONOMIQUES  
POLITIQUE ENERGETIQUE

"UNE POLITIQUE DU CHARBON COMMUNAUTAIRE ET BELGE" - "Francs mineurs", bulletin bimensuel de la Centrale des Francs mineurs, n° 2/64.

L'auteur insiste pour que, dans le cadre d'une politique énergétique européenne, la définition de la quantité de charbon à produire et à conserver se fasse sans plus tarder. Ce bimensuel publie également le texte complet du protocole d'accord en matière d'énergie.

"DE L'UTILITE ET DES RISQUES DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS, l'union des travailleurs est la seule arme contre l'internationale des capitaux", par R. TALENCE - "Force ouvrière" (F.O. - France), n° 942 du 6.5.64, page 9.

Selon l'auteur, il est vraisemblable que la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes, réalisée dès 1970 dans la Communauté européenne, ne sera pas exclusive aux Six, car l'Europe ne se hérissera pas de barrières contre les pays tiers. R. Talence rappelle les affaires Simca

et Bull, et relate également l'affaire France-Wyoming. Il fait remarquer que le problème des risques des investissements étrangers n'est pas particulier à la France. Ce phénomène est constaté partout en Europe et en particulier en Allemagne.

Pour R. Talence, les capitaux étrangers qui viennent s'investir en France ne peuvent l'être que sous forme d'une contrepartie en francs, et ont donc, par là, un caractère inflationniste. "Par là, ils sont agents d'une hausse des prix, alors que l'influence contraire pouvait leur être attribuée en tant qu'ils étaient agents de production et facteurs de concurrence". La recherche d'un meilleur rendement pour l'argent et les liaisons qui se nouent entre dirigeants de l'économie, crée une véritable internationale des capitaux. Il est regrettable - ajoute R. Talence - qu'elle ne trouve pas en face d'elle une véritable union des travailleurs, par-dessus les frontières".

"DE EEG BESTRIJDT DE INFLATIE" (La C.E.E. lutte contre l'inflation) par H. Ter Heide - "De Vakbeweging" (N.V.V. - Pays-Bas), n° 9 du 12.5.64, pages 138 et 139.

L'article rappelle en détail le cours historique de cette lutte : la déclaration de M. Marjolin au Parlement européen en janvier 1964; débats du Parlement européen, en mars 1964; la recommandation du Conseil aux Etats membres, en avril 1964.

En analysant cette recommandation, l'auteur estime que pour autant qu'on puisse en juger, cette recommandation n'est pas insatisfaisante, mais qu'il n'est pas admissible pour les syndicats des pays du Marché commun que la répartition des revenus soit bloquée. D'autre part, il attire l'attention sur le fait que dans les consultations relatives à cette recommandation, les organisations de travailleurs et d'employeurs n'ont pas été incorporées. Cette manière d'agir peut être dangereuse.

"E.E.G.- WAARSCHUWINGEN GETUIGEN VAN WELNIG FANTASIE" (La C.E.E. fait preuve de peu de fantaisie dans ses avertissements), par P.J. Janssen - "Op de Steiger" (Ned. Kath. Bond van Werknemers in de Bouwnijverheid - Pays-Bas), n° 24 du 14.5.64, page 3.

L'auteur est d'avis que le texte de la recommandation peut être comparé à un résumé de quelques chapitres d'un traité économique. A première vue, il y a peu de choses à remarquer, mais quand on veut mettre en pratique des théories économiques, il faut de la prudence. C'est le cas ici.

Le Conseil de ministres recommande, par des paroles bien déguisées, de réduire la construction. Pourquoi faut-il interdire la construction de maisons luxueuses et non pas celle de voitures ridicules. Ce qu'il faut faire de toute urgence, c'est prendre des mesures qui favorisent l'expansion équilibrée de l'économie.

L'auteur craint que le Gouvernement néerlandais, dans ses réactions, fasse aussi peu preuve de fantaisie que la Commission.

### PROBLEMES AGRICOLES

"DE ARBEIDSDUUR VAN DE LANDARBEIDERS IN DE E.E.G." (La durée de travail des travailleurs agricoles dans la C.E.E.) - "Verenigt U" (Algemene Nederlandse agrarische bedrijfsbond), n° 10 du 18.5.64, page 2.

L'auteur analyse le projet d'avis concernant la durée de travail qui a été préparé par la Commission ad hoc du Comité paritaire pour l'agriculteur.

Dans son ensemble, ce projet peut donner satisfaction. Il y a pourtant une exception, notamment la question de la réglementation de la durée de travail. Cette réglementation doit avoir une base légale comme c'est le cas pour les travailleurs de l'industrie et elle ne peut pas dépendre uniquement de conventions collectives qui sont souvent le produit de compromis. L'auteur, qui est lui-même membre de cette Commission ad hoc, considère cette absence de mesure légale comme une continuation de la discrimination envers les travailleurs agricoles de la C.E.E. et il a protesté contre cette situation.

### POLITIQUE DES TRANSPORTS

"E.E.G."-VERVOERSBELEID IS ACHTERGEBLEVEN" (La politique des transports de la C.E.E. est en retard) - "Ruim zicht", n° 3 du 30.4.64, page 4; "Het Hoog Ambacht", n° 9 du 30.4.64, page 6; et "Richting", n° 10 du 14.5.64, page 3 (journaux du N.K.V.- Pays-Bas).

Cet article est consacré à la politique des transports de la C.E.E., à l'occasion des propositions faites par la Commission au Conseil de ministres.

Dans un second article "Nederland teleurstellend bedeed" (Partage décevant pour les Pays-Bas), on étudie la situation désavantageuse des transports néerlandais qui résulterait de l'application de ces propositions concernant plus particulièrement les contingents communautaires. Les journaux espèrent que "dans l'intérêt légitime des employeurs et des travailleurs du transport néerlandais, les décisions du Conseil se rapprocheront du point de vue néerlandais".

### EURATOM

"Le VIIème RAPPORT D'ACTIVITE D'EURATOM" - "Au travail" (C.S.C.-Belgique), n° 18 du 2.5.64, page 6.

Le journal reprend les thèses exposées par MM. Chatenet et Sassen, respectivement président et membre de la Commission d'Euratom, lors de la conférence de presse du 23 avril consacrée à la présentation du VIIème rapport d'activité de la Communauté.

#### DIVERS

"EIN BEITRAG ZUM VERSTÄNDNIS DER VÖLKER - GESCHICHTE UND PROBLEMATIK DER EUROPÄISCHEN SCHULEN" (Une contribution pour l'entente des peuples - l'histoire des Ecoles européennes et leurs problèmes), par K. Voss - "Allgemeine Deutsche Lehrerzeitung" (D.G.B.-Allemagne), n° 10/64, pages 150-152.

Après avoir expliqué la structure et la réglementation des écoles européennes, l'auteur met en relief le rôle et les tâches du corps enseignant. "Une récompense - écrit-il - pour le travail des professeurs est constituée par la vue de ces groupes d'élèves joyeux, vivant dans une ambiance internationale".

Ceci se reflète dans les mots d'un ancien élève de nationalité française, faisant à présent ses études à Paris et exprime la pensée de bon nombre d'autres anciens élèves en ce qui concerne l'éducation européenne et communautaire : "(...) Si je puis me permettre de formuler un vœu particulier, ce serait que l'enseignement européen, et surtout celui qui est dispensé par l'Ecole européenne continue à répandre plus encore cet esprit communautaire et européen qui semble faire bien défaut à bon nombre de nos contemporains. Ce n'est que depuis que j'étudie à Paris que je réalise vraiment ses avantages et l'incomparable ouverture d'esprit qu'il donne à ceux qui en bénéficient. Je me sens pour ma part à demi-français. Mais quelle tâche encore ! ...".

Les journaux de la Confédération des fédérations professionnelles du N.V.V. (Pays-Bas) des mois d'avril et de mai, ont publié un article sous le titre "De Europese Gemeenschap werkt gestaag door" (La Communauté européenne travaille inlassablement).

#### IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

##### C.E.E.

VIIème RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE (1er avril 1963-31 mars 1964), Edition ronéotypée, en allemand, français, italien et néerlandais.

L'EMPLOI AGRICOLE DANS LES PAYS DE LA C.E.E., Tome I (n° 8108) : Structure (Etudes - Série "politique sociale", n° 7/1964).

Réalisée par la Direction générale des affaires sociales et la Direction générale de l'agriculture sur la base d'une série de rapports d'experts, la première partie de l'étude sur l'emploi agricole dans les pays de la C.E.E. analyse la structure de l'emploi par catégorie socio-professionnelle, par sexe, par taille des exploitations, d'après les plus récentes sources de statistiques. Elle sera suivie d'une seconde partie à paraître d'ici la fin de l'année, consacrée à l'analyse de l'évolution récente et à l'examen des problèmes posés par l'établissement de projections valables pour les années à venir. L'étude de 62 pages est éditée en français, allemand, italien et néerlandais. En vente.

##### **COMMUNAUTE EUROPEENNE : PUISSANCE INDUSTRIELLE**

Cette brochure présente les branches industrielles suivantes : aluminium, automobile, brasserie, ciment, coton, engrais chimiques, papier, plastique. Pour chacune de ces branches, on examine : situation de la main-d'oeuvre, production, structure, localisation des entreprises, problèmes du secteur, marché, tarif extérieur commun.

En français. Ouvrage édité par le Service de presse et d'information des Communautés européennes.